Soisy
SOUS-MONTMORENCY

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 12 juin 2025	**Délibération n°2025-06-12/15** *Service Animation Jeunesse*

Le 12 juin 2025 à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice **: 33** Date de convocation : **: 06/06/2025**

ETAIENT PRESENTS (27) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawezyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Fayol Da Cunha, M. Zontone, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Bekare, Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (06) :

M. Desrivières à M. Naudet, Mme Brasset à Mme Roy, M. Zakaria à M. About, M. Poisson à M. le Maire, M. Heubert à M. Studzinska, M. Amedeo à M. Bekare

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : M. THEVENOT

OBJET : Signature de l'avenant n°1 à la Convention d'Objectifs et de Financement (COF) conclue entre la Ville de Soisy-sous-Montmorency et la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise - subvention de soutien aux formations BAFA/ BAFD et aux séjours de vacances

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations Familiales (CAF),

VU la convention d'Objectifs et de Financement (COF) signée entre le Ville de Soisy-sous-Montmorency et la CAF en date du 30 décembre 2022,

VU la convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 (COG) signée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) en date du 10 juillet 2023,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250619-DEL2025061215-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2025

CONSIDERANT que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires du territoire, dont la Ville de Soisy-sous-Montmorency, afin d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants, accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie, créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes,

CONSIDERANT que le 30 décembre 2022, la CAF et la Ville de Soisy-sous-Montmorency ont conclu une Convention d'Objectifs et de Financement (COF) couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025, ayant pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement par la CAF de la subvention de soutien aux formations au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), aux formations au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) et aux séjours vacances organisés ou cofinancés par la Ville,

CONSIDERANT que la COF prévoit une participation limitée de la CAF sur le volet jeunesse,

CONSIDERANT qu'un projet d'avenant à la COF est désormais proposé par la CAF à la Ville de Soisy-sous-Montmorency en application de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 (COG) susmentionnée, et que celui-ci a pour objet de rétablir la possibilité d'accompagner le développement de la Ville sur le volet jeunesse, de financer des formations BAFA/BAFD supplémentaires à compter du 1er janvier 2024, et le dégel du bonus territoire « Séjours de vacances »,

VU le projet d'avenant à la COF proposé par la CAF à la Ville de Soisy-sous-Montmorency pour la période 2024-2025 ci annexé,

VU l'avis de la Commission jeunesse en date du 8 avril 2025,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 4 juin 2025,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Cogné,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la Convention d'Objectifs et de Financement entre la Ville de Soisy-sous-Montmorency et la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, pour la période 2024/2025, ci-annexé,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement susvisée et à prendre toute mesure et à signer tout document ou acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à la mise en œuvre dudit avenant.

Le Secrétaire,

Christian THEVENOT

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Lin STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 19 JUIN 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 20 JUIN 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 20 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250619-DEL2025061215-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2025